

Ville de Lewarde



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
Fax : 03 27 98 45 22
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 20 décembre 2018

Présents : Mr Denis MICHALAK, Maire, Mmes Nina LAHSSEN, Julie STICKER, Mrs Claude SOMBRIN, André LEGER, Adjoint,
Mmes et Mrs Cédric CAUPIN, Jean-Michel MOREAU, Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Emmanuelle DUCATILLON, Jean-Jacques DUMETZ, Alain HOMBERT, Nathalie KAROLEWICZ, Marie-Christine LANCEZ, Danièle POT, Alain ROLLOS.

Représentés : Mr Aurore BELLEVERGE par Mme Nathalie KAROLEWICZ, Adjointe, Mr Alain BRUNEEL par Mr Denis MUCHALAK, Maire, Mme Estelle BARTCZAK par Mme Julie STICKER, Adjointe, Mme Jeanne-Marie DELMAIRE, Adjointe, par Mme Nina LAHSSEN, Adjointe.

Excusés : Mme Laetitia DUPAS, Mrs Rudy LEWANDOWSKI, Pierre LOBRY, Marie Jeanne TAUSSIN.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Michel MOREAU

1°) Compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2018 :

Aucune remarque n'a été effectuée.

2°) Résultats de l'appel d'offres relatif à la rénovation des menuiseries des écoles

Mr André LEGER, Adjoint, donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 17 décembre 2018.

Présents : Mr Denis MICHALAK, Maire et Président,
Mmes Nina LAHSSEN, Mr Jean-Claude DUBRUNQUEZ, Jean-Jacques DUMETZ

Excusés : Mmes Jeanne-Marie DELMAIRE, Danièle POT, Estelle BARTCZAK, Mr Christophe MANEZ, Trésorier d'Aniche

Objet de la consultation : Rénovation des menuiseries aux écoles

Procédure de passation du marché : procédure adaptée

Critères de sélection : Valeur technique : 30% - Délais d'exécution : 20%

Prix des prestations : 50% :

- 5 points : le prix le moins cher- 4 points : variation entre 5% à 10%

- 3 points : entre 11% et 20% - 2 points : au dessus de 21% et 30%

Date limite de réception de l'offre : vendredi 7 décembre 2018 à 17 Heures

Date d'envoi de l'avis de publication : mardi 30 octobre 2018

Publicité : affichage à la porte de la mairie de l'annonce le mardi 30 octobre 2018, et insertion dans le journal « Liberté Hebdo » du 2 au 8 novembre 2018

Retrait des dossiers : trois sociétés ont retiré les documents : Billiet Menuiserie de Bierne, Menuiserie Moderne du Douaisis de Guesnain, SAS Delepierre d'Hem.

Réception des offres : deux enveloppes nous sont parvenues : SAS Delepierre d'Hem et Menuiserie Moderne du Douaisis de Guesnain

Examen des offres :

Société	Valeur technique sur 3 points	Délais d'exécution sur 2 points	Prix des prestations sur 5 points	Total de points
Delepierre	3	2	119 384.60 € --- soit plus de 11% ---- 3	8
Menuiserie Moderne du Douaisis	3	2	106 711.00 €---- 5	10

Les membres de la commission, à l'unanimité, proposent de retenir l'entreprise Menuiserie Moderne du Douaisis de GUESNAIN pour réaliser cette opération, du fait que le coût est le mieux disant, tout en respectant les critères prévus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la Menuiserie Moderne du Douaisis pour réaliser les travaux de rénovation des menuiseries des écoles pour un montant 106 711.00 € HT.

3 - Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'une collectivité :

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- autorise Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services pour le module d'archivage en ligne ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture représentant l'État à cet effet ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription et la convention entre la commune et Berger Levraut.
- désigne Mr Bernard DOISY, DGS et Mme Marie-Aude MASSON en qualité de responsables de la télétransmission.

4 – Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) : modification statutaire

Mr Denis MICHALAK, Maire, signale que le comité syndical du SMTD a approuvé une nouvelle évolution statutaire de l'Intercommunalité visant à tenir compte de la définition de la compétence « mobilité » telle qu'issue des lois 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le syndicat des transports est une autorité organisatrice de mobilité (AOM) qui doit posséder des compétences obligatoires dont celle de l'organisation de services de transports sur son territoire.

Il a pris également certaines compétences facultatives :

- l'organisation de services de transports à la demande,
- l'organisation des services publics de transports de marchandises et de logistique urbaine en cas de défaillance de l'initiative privée,
- l'organisation d'activité d'auto partage (exemple de voiture en libre service) en cas d'inexistence de l'offre privée,
- la mise en place d'actions destinées à favoriser le covoiturage s'il y a carence de l'offre privée,
- l'organisation d'un service public de location de bicyclettes, si celle-ci n'existe pas.

L'avis de la ville est requis sur cette démarche.

Les membres du bureau ont émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces modifications statutaires du SMTD.

5 – Motion contre la réforme de la justice :

Mme Julie STICKER, Adjointe, donne lecture, du projet de motion.

Le projet de loi sur la justice, actuellement soumis au débat parlementaire, est inacceptable. Inacceptable quant à la méthode adoptée, puisque, par le jeu d'amendements de dernière heure n'ayant fait l'objet d'aucune consultation, les négociations conduites avec l'ensemble des interlocuteurs de la Chancellerie depuis des mois ont été mises à néant.

Inacceptable quant au fond, puisque, sous couvert de spécialisation, il aura pour effet à court terme de vider les juridictions d'une part importante de leurs compétences.

Ce texte conduit inexorablement :

- à la départementalisation des Tribunaux de Grande Instance et la répartition des contentieux entre eux, y compris au-delà des frontières d'un département ;
- au regroupement des cours d'appel et à leur spécialisation, avec le double effet d'engorgement de juridictions trop importantes en taille et déjà surchargées et d'éloignement du justiciable de son juge,
- le tout sans aucune économie budgétaire.

Il s'inscrit dans le droit fil du décret qui a transféré le contentieux de Sécurité Sociale en appel de cours de taille moyenne, fonctionnant bien, vers des cours qui ne pourront pas traiter ces dossiers supplémentaires dans des délais raisonnables.

En prévoyant l'expérimentation de la spécialisation dans cinq régions administratives, soit environ la moitié des cours d'appel, le projet de loi entend, en réalité, opérer des transferts de compétences qui deviendront irréversibles.

En s'en remettant à des ordonnances et à des décrets pour l'application de cette future loi, le Gouvernement entend agir unilatéralement et faire fi des avis recueillis au cours des négociations et émis par l'ensemble des acteurs du monde de la justice comme, plus récemment, par le Défenseur des Droits.

Au moment où les territoires français sont soumis chaque jour davantage à des sacrifices nouveaux et à la réduction des services publics, le démantèlement programmé de l'organisation judiciaire ne peut être accepté.

Il est donc demandé à la garde des Sceaux et au groupe parlementaire de la majorité de soumettre au vote de la représentation nationale un projet de loi conforme aux principes constitutionnels d'égalité des citoyens devant la loi et de libre accès au juge, sur l'ensemble du territoire français.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette motion contre la réforme de la justice.

6 – Affiliation d'une collectivité au Centre de Gestion du Nord

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion volontaire de la régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

7°) Informations :

Cimetière :

Plusieurs sujets ont été évoqués : entretien, reprises de concessions, extension des structures de columbarium, installation de cave urne...

Un projet d'engazonnement a été retenu pour la mise en place d'un revêtement végétal dans toutes les allées.

Un espace ouvert vers l'extérieur sera créé pour y mettre les poubelles, facilitant le travail des éboueurs et évitera que celles-ci soient sur le trottoir.

Sécurité routière

- rue de l'Egalité :

Les aménagements de sécurité dans la rue de l'Egalité, ont été présentés lors d'une réunion publique, aux habitants.

Les élus ont voulu répondre de façon concrète aux problématiques du stationnement, de la vitesse des véhicules et de la circulation dans cette rue.

Le projet prendra en compte un sens unique du cimetière vers l'église, une implantation de panneaux imposant une priorité à droite et le marquage d'emplacements de stationnement sur la chaussée formant des « chicanes » et entraînant la réduction de la vitesse.

Les trottoirs seront uniquement destinés aux piétons et aux personnes à mobilité réduite.

Ces mesures émanent de la réflexion menée par la commission extra-communale composée d'élus et de professionnels de la sécurité routière.

Il y aura lieu de prévoir un passage piéton au niveau de la rue St Rémi.

- rue de Loffre :

Mr Jean-Paul Delcourt a transmis un courrier dans lequel il se fait l'écho de riverains pour remercier la municipalité sur les réalisations effectuées dans la rue, réduisant fortement la vitesse des véhicules.

Un passage piéton sera créé rue de Montigny.

- rue de Roucourt :

Une subvention a été obtenue pour l'installation d'un radar pédagogique – 3 916.13 € sur un total de 6265.80 € TTC.

Un courrier aux services du Département a été transmis pour étudier les modalités d'installation du dispositif.

- rue d'Erchin :

Le panneau de sens interdit a été changé au niveau des médecins.

- rue Louise Michel :

Des habitants du quartier ont signalé la vitesse excessive de certains automobilistes.

Malgré l'installation de stops, les élus souhaitent renforcer la sécurité en prévoyant l'éventuelle implantation de deux chapeaux de gendarme.

Le coût prévisible des travaux serait de près de 12 000 €.

Un courrier a été transmis aux riverains pour demander leur avis sur ces aménagements afin de ne pas engager de financements publics inutiles si ce projet ne plaît pas.

Un marquage de stationnement à cheval trottoir voirie pourrait être réalisé pour tenter de palier à cette situation.

Demande de subvention

Une demande de subvention a été effectuée pour la rénovation de l'éclairage public des rues d'Erchin et Aragon.

Le coût de ce chantier est estimé à 50 377.00 € HT.

Le montant sollicité est de 22 669.65 €.

Personnel

Mme Jocelyne SZYMCZAK prend sa retraite au 1^{er} janvier 2019.

Nous avons parlé de recruter une personne sur une base de 22 heures de travail par semaine d'école.

Elle a refusé l'offre, car elle perdrait environ 150 € par rapport au salaire d'aujourd'hui.

Avec ce fait, nous allons embaucher Mme Tiffany BACU, demeurant à Lewarde.

Mesdames Estelle COLIN et Nadège HOMBERT, déjà en place, verront leurs heures augmentées de 3 heures par semaine.

Accueils de loisirs sans hébergement

Les dates des centres aérés 2019 ont été arrêtées :

- au printemps du 8 au 12 avril 2019,
- en été, du 8 juillet au 2 août 2019 – quatre semaines au lieu de trois.

Projet de maraîchage :

Un courrier a été transmis, il y a plusieurs semaines, à Mr le Président de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, pour étudier la possibilité d'implanter une activité de maraîchage sur le terrain de l'intercommunalité.

Ce terrain est situé entre la rue Pasteur et rue Jules Guesde. Il possède une surface de 10 076 m².

Une suite favorable a été effectuée.

L'association COLIBRI missionnée, et ses représentants locaux vont réfléchir à une éventuelle installation d'un maraîcher pour renforcer la filière de circuit court.

La municipalité devrait être associée à cette réflexion.

Cahier de doléances :

Depuis hier, un cahier de doléances est ouvert en mairie, aux heures d'ouverture, pour recueillir les réflexions des habitants telles que les remarques, critiques ou propositions. Le contenu sera ensuite envoyé directement au représentant de l'Etat (Sous-préfet) qui le transmettra au gouvernement.

